

Travaux publics et Services gouvernementaux

RETURN BIDS TO:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 1713 Bedford Row

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Halifax, N.S./Halifax, (N.É.) Halifax Nova Scotia B3J 1T3

Bid Fax: (902) 496-5016

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

CE DOCUMENT CONTIENT UNE EXIGENCE DE SECURITE

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Atlantic Region Acquisitions/Région de l'Atlantique Acquisitions 1713 Bedford Row Halifax, N.S./Halifax, (N.É.) Halifax Nova Scot B3J 1T3

Title - Sujet Système de décou Système de découpe au jet d'eau		q axes		
Solicitation No N° de l'invita	tion	Date		
W7707-227128/A		2022	2-01-27	
Client Reference No N° de re W7707-22-7128	éférence du client	•		
GETS Reference No N° de ré PW-\$HAL-219-11438	férence de SEAG			
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	S No./N	N° VME	
HAL-1-87131 (219)				
Solicitation Closes	L'invitation pre	end f	in	
at - à 02:00 PM	Atlantic Standard Ti	me AS	ST	
on - le 2022-02-17	Heure Normale de l'	Atlant	ique HNA	
F.O.B F.A.B.				
Plant-Usine: Destination	: 🗸 Other-Autre:			
Address Enquiries to: - Adress	ser toutes questions à:		Buyer Id - Id de l'acheteur	
Richard, Linda K.			hal219	
Telephone No N° de télépho	ne		No N° de FAX	
(902) 402-9059 ()		(902) 496-5016	
Destination - of Goods, Service				
Destination - des biens, servic				
DEPARTMENT OF NATIONA				
DRDC ATLANTIC RESEARCH CENTRE 9 GROVE ST.				
DARTMOUTH				
NOVA SCOTIA				
B3A 3C5				
CANADA				

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
See Herein – Voir ci-inclus	
Vendor/Firm Name and Address	·
Raison sociale et adresse du fournisseur	/de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sig	gn on behalf of Vendor/Firm
(type or print) Nom et titre de la personne autorisée à si	gner au nom du fournisseur/
de l'entrepreneur (taper ou écrire en cara	_
Signature	Date



TABLE DES MATIÈRES

PARTIE :	1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	=
1.2	ÉNONCÉ DES TRAVAUX	
1.3	COMPTE RENDU	
1.4	SERVICE CONNEXION POSTEL	
	2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
2.2	Présentation des soumissions Demandes de renseignements – en période de soumission	
2.3		
2.4	LOIS APPLICABLES PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS	
2.5		
PARTIE 3	3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	
PARTIE 4	4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	7
4.1	Procédures d'évaluation	
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	
PARTIE!	5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	8
PARTIE (6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	10
6.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	10
6.2	ÉNONCÉ DES TRAVAUX	
6.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
6.4	Durée du contrat	
6.5	RESPONSABLES	
6.6	PAIEMENT	14
6.7	Instructions relatives à la facturation	14
6.8	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	14
6.9	LOIS APPLICABLES	16
6.10	Ordre de priorité des documents	16
6.11	CONTRAT DE DEFENSE	
6.12	INSPECTION ET ACCEPTATION	16
6.13	RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS	16
ANNEXE	«A»	17
ÉNON	ICÉ DES TRAVAUX	17
	XE «B»	
	DE PAIEMENT	
TABLEA	U 1 – BESOINS FERMES	28
ANNEXE	«C »	30
	DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	
	E « 1 » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS	
	UMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	
ANNEXE	E «D »	32

Solicitation No. - N° de l'invitation W7707-227128 Client Ref. No. - N° de réf. du client W7707-227129

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur $HAL219 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

RENVOI AUX EXIGENCES OBLIGATOIRES	32
ANNEXE «E »	38
ATTESTATION DE L'EXIGENCE DE VACCINATION CONTRE LA COVID-19	38

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

- 1. Avant l'attribution d'un contrat, les conditions suivantes doivent être respectées :
 - a) le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiqué à la Partie 6 Clauses du contrat subséquent;
 - les individus proposés par le soumissionnaire et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiqué à la Partie 6 – Clauses du contrat subséquent;
 - le soumissionnaire doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé;
- On rappelle aux soumissionnaires d'obtenir rapidement la cote de sécurité requise. La décision de retarder l'attribution du contrat, pour permettre au soumissionnaire retenu d'obtenir la cote de sécurité requise, demeure à l'entière discrétion de l'autorité contractante.
- 3. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du <u>Programme de sécurité des contrats</u> de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (http://www.tpsqc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html).

1.2 Énoncé des travaux

Les travaux à exécuter sont décrits en détail sous l'Annexe A - Énoncé des travaux.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur HAL219 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

1.4 Service Connexion postel

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

1.5 Exigence de vaccination contre la COVID-19

Cette exigence est assujettie à la Politique sur la vaccination contre la COVID-19 relative au personnel des fournisseurs. Le fait de négliger de compléter et de fournir l'attestation de l'exigence de vaccination contre la COVID-19 dans le cadre de la soumission <u>rendra la soumission non recevable</u>.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2020-05-28) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document <u>2003</u>, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours Insérer : 90 jours

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiquées à la page 1 de la demande de soumissions.

Adresse de courriel pour le service Connexion postel

TPSGC.RAReceptionSoumissionsNE-ARBidReceivingNS.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque: Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées 2003, ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postel si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel.

Numéro de télécopieur : 902-496-5016

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur HAL219 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Nouvelle-Écosse, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.5 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada <u>Achats et ventes</u>, sous le titre « <u>Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours</u> », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
 - Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
 - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les fournisseurs devraient savoir que des délais stricts sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

 Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postel a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique Section II : Soumission financière

Section III: Attestations

• Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur papier, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique (1 copie papier)

Section II: Soumission financière (1 copie papier)

Section III: Attestations (1 copie papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique sur le media et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

 Si le soumissionnaire fournit simultanément plusieurs copies de sa soumission à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel aura préséance sur le libellé des autres copies.

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique sur le media et de l'exemplaire papier, le libellé de l'exemplaire papier l'emportera sur celui de la copie électronique. »

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur soumission en format papier

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la <u>Politique d'achats écologiques</u> (https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- Inclure toutes les certifications environnementales pertinentes pour votre organisation (p. ex., ISO 14001, Leadership in Energy and Environmental Design (LEED), Carbon Disclosure Project, etc.)
 - 2. Inclure toutes les certifications environnementales ou déclarations environnementales de produit (DEP) propres à votre produit ou service (p. ex., Forest Stewardship Council [FSC], ENERGYSTAR, etc.)
 - 3. Sauf indication contraire, les soumissionnaires sont encouragés à présenter leurs soumissions par voie électronique. Si des copies papier sont requises, les soumissionnaires devraient :

- a. utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- b. utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « 1 » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « 1 » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Consultez l'annexe A - Besoin

4.1.2 Évaluation financière

Clause du Guide des CCUA A0220T (2010-08-16) Évaluation du prix-soumission

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

Clause du Guide des CCUA A0031T (2010-08-16) Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web Intégrité – Formulaire de déclaration (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.1.2 Attestations additionnelles requises avec la soumission

5.1.2.1 Exigence de vaccination contre la COVID-19 (voyez Annexe E)

Cette exigence est assujettie à la Politique sur la vaccination contre la COVID-19 relative au personnel des fournisseurs. Le fait de négliger de compléter et de fournir l'attestation de l'exigence de vaccination contre la COVID-19 dans le cadre de la soumission rendra la soumission non recevable.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à

Solicitation No. - N° de l'invitation W7707-227128 Client Ref. No. - N° de réf. du client W7707-227129

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur HAL219 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).</u>

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ POUR ENTREPRENEUR CANADIEN : DOSSIER TPSGC N° W7707-227128

- L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par le Programme de sécurité des contrats (PSC), Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
- 2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des établissements dont l'accès est réglementé doivent TOUS détenir une cote de FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée par le PSC, TPSGC.
- 3. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIVENT PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable du PSC, TPSGC.
- 4. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions :
 - a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe C;
 - b) du Manuel de la sécurité des contrats (dernière édition).

6.2 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'Énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe « A ».

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

<u>2010A</u> (2021-12-02), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 32 Exigences contre le travail forcé est ajoutée comme suit:

1. L'entrepreneur déclare et garantit que les travaux ne sont pas extraits, fabriqués ou produits, en tout ou en partie, par du travail forcé. Peu importe qui agit à titre d'importateur, l'entrepreneur ne doit pas, pendant l'exécution du contrat, livrer au Canada ou importer au Canada, directement ou indirectement, des travaux constituant des articles dont l'importation est interdite selon le paragraphe 136(1) du Tarif des douanes et le numéro tarifaire 9897.00.00 de l'annexe du Tarif des douanes (avec toutes ses

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

modifications successives), parce qu'ils sont extraits, fabriqués ou produits, en tout ou en partie, par le travail forcé.

- 2. Si un classement tarifaire est déterminé en vertu de la Loi sur les douanes et que l'importation de la totalité ou d'une partie des travaux est interdite, l'entrepreneur doit immédiatement en informer l'autorité contractante par écrit. Le Canada peut résilier le contrat pour manquement en vertu de l'article 2010A 23 Manquement de la part de l'entrepreneur, si la totalité ou une partie des travaux est classée dans le numéro tarifaire 9897.00.00 de l'annexe du Tarif des douanes comme étant extraite, fabriquée ou produite par du travail forcé. Si l'entrepreneur sait que les travaux, ou toute partie des travaux, font ou ont fait l'objet d'une enquête visant à déterminer s'ils sont interdits d'entrée en vertu du numéro tarifaire 9897.00.00, il doit immédiatement informer l'autorité contractante par écrit de cette enquête.
- 3. Le Canada peut résilier le contrat pour manquement en vertu de l'article 2010A 23 Manquement de la part de l'entrepreneur, s'il a des motifs raisonnables de croire que les travaux ont été extraits, fabriqués ou produits, en tout ou en partie, par du travail forcé ou sont liés à la traite des personnes. Ces motifs peuvent comprendre :
 - a. Constatations ou ordonnances de refus de mainlevée du Service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis, en vertu de la US <u>Trade Facilitation and Trade</u> <u>Enforcement Act</u> (disponible en anglais seulement) de 2015; ou
 - b. Preuves crédibles soumises par une source digne de foi, y compris, sans s'y limiter, des organismes non gouvernementaux.
- 4. Le Canada peut résilier le contrat pour manquement en vertu de l'article 2010A 23 Manquement de la part de l'entrepreneur, si l'entrepreneur a, dans les trois années précédentes, été reconnu coupable de l'une des infractions suivantes inscrites au <u>Code criminel</u> ou dans la <u>Loi sur l'immigration et la protection</u> des réfugiés :

Code criminel

- i. article 279.01 (Traite des personnes);
- ii. article 279.011 (Traite de personnes âgées de moins de dix-huit ans);
- iii. paragraphe 279.02(1) (Avantage matériel traite de personnes);
- iv. paragraphe 279.02(2) (Avantage matériel traite de personnes de moins de dix-huit ans);
- v. paragraphe 279.03(1) (Rétention ou destruction de documents traite de personnes);
- vi. paragraphe 279.03(2) (Rétention ou destruction de documents traite de personnes de moins de dix-huit ans); ou

Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés

- vii. article 118 (Trafic de personnes).
- 5. Le Canada peut résilier le contrat pour manquement en vertu de l'article 2010A 23 Manquement de la part de l'entrepreneur, si l'entrepreneur a, dans les trois années précédentes, été reconnu coupable d'une infraction qui a été commise dans un pays autre que le Canada et qui, de l'avis du Canada, est semblable à l'une des infractions précisées aux paragraphes 4(i) à (vii).
- 6. Afin de déterminer si une infraction commise à l'étranger est semblable à une infraction répertoriée, TPSGC tiendra compte des facteurs suivants :
 - dans le cas d'une condamnation, si la cour a agi dans les limites de sa compétence;
 - ii. si le fournisseur s'est vu accorder le droit de comparaître devant la cour pendant la poursuite judiciaire ou de se soumettre à la compétence de la cour;
 - iii. si la décision de la cour a résulté d'une fraude; ou
 - iv. si le fournisseur a pu présenter à la cour toute défense à laquelle il aurait eu droit si les procédures judiciaires s'étaient déroulées au Canada.
- 7. Si le Canada a l'intention de résilier le contrat en vertu du présent article, il informera l'entrepreneur et lui donnera l'occasion de présenter des observations écrites avant de prendre une décision finale. Les

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur HAL219 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

observations écrites doivent être soumises dans les 30 jours suivant la réception d'un avis concernant des préoccupations, à moins que le Canada ne fixe un délai différent.

6.3.2 Conditions générales supplémentaires

4013 - Respect des mesures, des ordres permanents, des politiques et des règles sur place

L'entrepreneur doit se conformer et s'assurer que ses employés et ses sous-traitants se conforment à toutes les mesures de sécurité, ordres permanents, politiques et règles sur place qui sont en vigueur sur le lieu où le travail est effectué.

4014 - Suspension des travaux

- 1. L'autorité contractante peut, à tout moment, par avis écrit, ordonner à l'entrepreneur de suspendre ou d'arrêter les travaux ou une partie des travaux du contrat pour une période allant jusqu'à 180 jours. L'entrepreneur doit immédiatement se conformer à un tel ordre de manière à minimiser les frais liés à la suspension. Durant la période pendant laquelle cet ordre est en vigueur, l'entrepreneur ne doit pas retirer aucune partie des travaux des lieux des travaux avant d'en avoir obtenu au préalable le consentement écrit de la part de l'autorité contractante. Durant la période de 180 jours, l'autorité contractante doit soit annuler l'ordre ou résilier le contrat, en tout ou en partie, selon la(les) section(s) Manquement de la part de l'entrepreneur ou Résiliation pour raisons de commodité dans les conditions générales 2010A.
- 2. Lorsqu'un ordre est donné selon le paragraphe 1, à moins que l'autorité contractante résilie le contrat pour raisons de manquement de la part de l'entrepreneur ou que l'entrepreneur abandonne le contrat, l'entrepreneur aura droit au paiement de frais additionnels qui auront été encourus suite à la suspension en plus d'un profit équitable et raisonnable.
- 3. Lorsqu'un ordre donné selon le paragraphe 1 est annulé, l'entrepreneur doit reprendre les travaux selon les conditions du contrat dès que pratiquement faisable. Si la suspension a affecté la capacité de l'entrepreneur à respecter la date de délivrance selon les conditions du contrat, la date pour l'exécution des travaux qui ont été affectés par la suspension sera prolongée pour une période équivalente à la période de suspension en plus d'une période, le cas échéant, qui, de l'avis de l'autorité contractante, et après consultation avec l'entrepreneur, est nécessaire pour que l'entrepreneur puisse reprendre les travaux. Tout ajustement équitable sera effectué au besoin à toute condition du contrat qui aura ainsi été affectée.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur HAL219

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les livrables doivent être reçus au plus tard le 31 mai 2022.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: Linda Richard

Titre : Spécialiste d'approvisionnements

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Adresse: 1713 Bedford Row

Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 1T3

Téléphone : (902) 402-9059 Télécopieur : (902) 496-5016

Courriel: linda.k.richard@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Autorité technique

			•	•
Nom :				
Titre :				
Organisation : _				
Adresse :	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
Téléphone :				
Télécopieur :				
Courriel :		_		

L'autorité technique pour le contrat est : (sera nommé)

L'autorité technique représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec l'autorité technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur (Compléter svp)

Nom :		_	
Titre :			
Organisation	:		
Adresse:			
Téléphone :			
Télécopieur	:		

Solicitation No. - N° de l'invitation W7707-227128

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur $HAL219 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

٦	_							
Courriel	:							

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé dans l'annexe B, selon un montant total de _____\$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C (2017-08-17), Limite de prix

6.6.3 Paiement unique

Clause du Guide des CCUA H1000C (2008-05-12) Paiement unique

6.6.4 Paiement électronique de factures - contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa :
- b. Carte d'achat MasterCard;
- c. Dépôt direct (national et international);
- d. Échange de données informatisées (EDI);
- e. Virement télégraphique (international seulement);
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

6.7 Instructions relatives à la facturation

- L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur $HAL219 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur HAL219 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Nouvelle-Écosse, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- les conditions générales supplémentaires
 4013 Respect des mesures, des ordres permanents, des politiques et des règles sur place
 4014 Suspension des travaux
- c) les conditions générales 2010(A) (2021-12-02) Conditions générales : biens (complexité moyenne)
- d) Annexe A, Énoncé des travaux;
- e) Annexe B, Base de Paiement;
- f) Annexe C, Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité;
- g) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (inscrire la date de la soumission)

6.11 Contrat de défense

Clause du Guide des CCUA A9006C (2012-07-16) Contrat de défense

6.12 Inspection et acceptation

Le chargé de projet sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

6.13 Règlement des différends

- (a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.
- (b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.
- (c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.
- (d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « Règlement des différends ».

6.14 Clause du Guide des CCUA

Clause du Guide des CCUA B1501C (2018-06-21) Appareillage électrique

ANNEXE « A »

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

1. TITRE

SYSTÈME DE DÉCOUPE AU JET D'EAU AVEC TÊTE DE DÉCOUPE À CINQ AXES

2. CONTEXTE

Le Centre de recherches de l'Atlantique (CRA) de Recherche et développement pour la défense Canada (RDDC) du ministère de la Défense nationale (MDN) a besoin d'un système complet de découpe au jet abrasif à portique muni d'une seule tête de découpe et de deux multiplicateurs de pression.

3. SIGLES

LRU plus petite unité réparable

MDN ministère de la Défense nationale

RDDC Recherche et développement pour la défense Canada

RT responsable technique

4. DOCUMENTS PERTINENTS ET RÉFÉRENCES

DP1: Code canadien de l'électricité, partie 1

5. EXIGENCES

5.1 [Ferme] Spécifications du système de découpe au jet d'eau

Quantité requise : 1

5.1.1 L'entrepreneur doit fournir un (1) système de découpe au jet abrasif à portique qui comprend une tête de découpe à cinq axes (automatique et dynamique en ce qui concerne le mouvement et les commandes), un ordinateur à distance doté d'un progiciel de CAO et de FAO (Mastercam), un système de refroidissement et de filtration d'eau en circuit fermé et un système indépendant d'enlèvement des déchets d'abrasion.

5.1.2 Spécifications de rendement

Le système doit répondre aux spécifications qui suivent :

	Spécifications Description/données				
A	Exigences générales				
A.1		iter des pièces de longueur infinie, réaliser des découpes e fonction de réglage du niveau d'eau dans l'aire de coupe de la			
A.2	Le système doit pouvoir for industriel.	nctionner dans des conditions de service intensif, dans un milieu			
A.3	Le système doit pouvoir fonctionner de manière discontinue sur une longue période et nécessiter une maintenance et un entretien minimaux.				
A.4	Toutes les LRU doivent êtr maintenance.	e faciles d'accès pour qu'on puisse les enlever et assurer leur			
A.5		de pression, le système d'alimentation en abrasif et les mouvements commandés par un logiciel sans nécessiter l'intervention de			
A.6		e sur toute la largeur (devant et derrière) sans que les rails du npêchent d'insérer sur la table les matériaux de longueur infinie.			

	n No N° de l'invitation -227128	Amd. No N $^{\circ}$ de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur HAL219
Oli a mat D	Spécifications	Description/données
В	Enveloppe	<u> </u>
B.1	Largeur	Maximum de 15 pi
B.2	Profondeur	Maximum de 7,5 pi
C	Spécifications de la table	de découpe
C.1	Axe de découpe XYZ (dimensions minimales)	5 pi sur 5 pi sur 12 po
C.2	Capacité de découpe de billettes épaisses d'acier doux, d'acier inoxydable et d'aluminium	Minimum de 12 po, sans obstacle
C.3	Capacité de la table	Minimum de 500 lb/pi ²
C.4	Poids de la machine – quand le système est rempli d'eau et chargé à la capacité maximale admissible	Plancher d'une capacité de charge nominale maximale de 1 000 lb/pi ²
D	Capacité de découpe	
D.1	Vitesse de découpe	de 0,01 po/min à 30 po/min
D.2	Commande de correction des vitesses d'avance	de 0 à 125 % maximum
D.3	Vitesse du mouvement rapide	Maximum de 750 po/min
D.4	Vitesse de contournage	Minimum de 0,01 po/min
D.5	Pression de sortie maximale du jet d'eau de découpe	Pression nominale de 60 000 lb/po ²
D.6	Débit de sortie maximal du jet d'eau de découpe	Minimum de 1,2 gal/min
D.7	Précision de la position – course	Maximum de +/- 0,003 po/axe sur toute la course
D.8	Répétabilité de la découpe – course	Maximum de +/- 0,001 po sur toute la course
D.9	Types de matériaux	Plastiques – PEHD, Pehpm, résine acétal, polytétrafluoroéthylène (Téflon), uréthane; Métal – tous les types d'acier inoxydable, d'acier doux, d'acier HY80, de titane, d'Inconel et tous les types d'aluminium; Matériaux composites – fibre de carbone, fibre de verre, graphite, résine époxyde; Autre – céramique et tout matériau dur en ciment.
D.10	Débit d'air comprimé	Maximum de 5 pi ³ /min
E	Cuve de collecte de l'abra	
E.1	Écrans protecteurs de la cuve de collecte de l'abrasif	1. Installés sur le devant, l'arrière et les côtés du réservoir pour protéger l'opérateur des gouttelettes; 2. Détachables sans avoir recours à des outils.

	Spécifications	Description/					
		données					
E.2	Gestion du niveau d'eau	Manuel, au minimum					
F	Buse à cinq axes						
F.1	Fonctionnalités	1. complètement automatique;					
	de la tête de la	2. compatible avec le système principal de découpe au jet					
	buse	d'eau;					
		3. dispositifs de sécurité compatibles sur la cuve de collecte.					
F.2	Angle d'inclinaison de la tête	1. réglable dans toute son amplitude;					
	de la buse	2. gradations d'au moins 5° sur toute son amplitude;					
		3. minimum de $\pm 90^{\circ}$ par rapport à la verticale;					
		4. à 0° par rapport à la verticale, l'alignement pour la					
		perpendicularité par rapport à la pièce ou à la table doit					
		être maintenu sans avoir recours à une configuration ni à					
		des outils particuliers;					
		5. lorsque la tête est complètement assemblée, la précision de l'alignement du jet doit être maintenue.					
F.3	Compatibilité de l'orifice de la buse	0,007 po à 0,016 po au minimum					
F.4	Dispositif de protection de la b	buse de mélange contre les impacts et l'excès de projection.					
F.5		Transducteur de pression sur la buse de découpe qui affiche la pression de service en					
G	Unité d'alimentation en abrasif						
G.1		ne petite trémie située près de la tête de découpe pour les trôle de l'alimentation en abrasif.					
G.2	Une unité sous pression de	Minimum de 400 lb de grains abrasifs					
	transfert d'abrasif en vrac						
	avec un tuyau de						
	raccordement et une trémie.						
H	Système d'enlèvement des de	échets d'abrasion					
H.1	Matière filtrée	Abrasif et entaille.					
H.2	Filtration de l'eau	Minimum de 0,20 μm					
H.3	Distance entre le système de	Maximum de 20 pi					
	découpe au jet d'eau et le	_					
	système d'enlèvement des						
Y	déchets d'abrasion.						
I	Appareil de commande du sy						
I.1		ne un ordinateur portable, un ordinateur de bureau ou un fonctionner pleinement sans connectivité réseau.					
I.2	Tous les logiciels et le système	e d'exploitation doivent être compatibles avec Windows 10.					
I.3	L'appareil de commande doit être monté sur roues de sorte qu'il soit portatif et avoir un câble d'au moins 10 pi pour être utilisé sur le devant (largeur) de la table de découpe.						

I.4	L'appareil de commande doit comprendre une fonction marche/arrêt intégrée.				
I.5	L'appareil de commande doit comprendre des commandes de la pression pour les travaux de perçage et de coupage.				
I.6	Hauteur utilisable	Minimum de 34 po à 46 po			
I.7	Écran à DEL	Écran d'au moins 23 po			
I.8	Périphériques d'ordinateur	Au moins une souris et un clavier alphanumérique avec fil			
I.9	Connectivité réseau	Ethernet ou WiFi, USB, Carte SD et appareils HDMI			

S	Spécifications	Description/do nnées
I.10	Régulateur de pression	Intégré à l'appareil de commande de système
I.11	Commandes prioritaires du	1. accélération;
	système de commande	2. vitesse;
		3. découpe;
		4. perçage.
I.12	Paramètres	1. type de matériau;
	définis par	2. épaisseur du matériau;
	l'opérateur	3. qualité de la découpe;
		4. décalage.
J	Logiciel	
J.1	Les logiciels et/ou les	1. les réglages de pression de la pompe à multiplicateur;
	applications installés	2. le système haute pression, l'alimentation en eau et
	doivent commander:	l'alimentation d'abrasifs en vrac.
J.2	Conversion des unités	Conversion entre les nombres sans unités, les unités
	de mesure pour les	métriques et les unités de mesure anglo-saxonne.
	fichiers aux formats	
	DXF et DWG.	
J.3	Formats des fichiers	Fichiers aux formats DXF et DWG
	d'importation du logiciel	
J.4	Origines de point de départ	Minimum de dix (10) origines de point de départ définies par
	définies par l'utilisateur –	l'utilisateur
7.5	enregistrées	
J.5	Capacités avancées	1. compatible avec les fonctions de CAO;
	d'édition et capacités	2. contient une bibliothèque des gabarits les plus
	de dessin	courants, avec paramètres modifiables;
		3. lissage des entités et de la géométrie;
		4. ajout, retrait ou modification d'entités ou de pas de programmes;
		5. modèles de découpe perfectionnés pour offrir qualité,
		productivité et régulation de la vitesse.

J.6	Fonctions de	1. tri automatique de la trajectoire d'outil avec des lignes	
	programmation des	d'entrée et de sortie, et des lignes transversales;	
	trajectoires de coupe et des imbrications	2. option permettant d'éviter de couper des trajectoires et des pièces déjà coupées;	
		3. capacité de couper des caractéristiques dans l'axe Z;	
		4. affichage en temps réel de l'emplacement de	
		l'outil avec l'origine machine et l'origine utilisateur;	
		5. programme de commande de séquencement de la découpe des pièces;	
		6. orientation des pièces en fonction du grain du matériau;	
		7. alignement des pièces ou de la ligne de découpe;	
		8. caractéristiques d'optimisation pour la trajectoire et l'ordre de coupe;	
		9. bidirectionnelle avec des applications de	
		trajectoire d'outil et de découpe;	
		10. fonction de redémarrage en tout point pour la trajectoire ou l'imbrication;	
		11. calcul de la correction des vitesses et des vitesses de découpe.	
J.7	Fonctions de	1. imbrication géométrique complète;	
	programmation	2. imbrication automatique des pièces;3. commande manuelle pour l'ajustement des pièces	
	d'imbrication simple	imbriquées;	
		4. traitement par lots des pièces imbriquées;	
		5. un ensemble d'imbrications pour les pièces doit être	
		compris.	
J.8	Capacités de	1. accès par l'écran au logiciel de diagnostic;	
	résolution de	2. vérification automatique des problèmes et des écarts par rapport aux outils;	
	problèmes	3. suppression des entités en double à partir d'un programme;	
		4. essai de fonctionnement de la trajectoire de coupe.	
K	Fonctionnalités de sécur		
K.1	Bouton d'arrêt en cas d'un	gence à portée de la main en tout temps.	
K.2	Manomètre double pour le	<u> </u>	
K.3	_	haute visibilité monté sur la table de découpe.	
K.4		que fonctionnelle pour purger la pression.	
K.5	Systèmes	1. la température de l'huile hydraulique;	
	d'avertissements visuels	2. la pression d'eau à l'entrée;	
	pour :	3. la soupape de surpression à action	
		rapide;	
		4. la température du clapet antiretour à	
		action rapide.	
	•		

K.6	Arrêt automatique de	1. bas niveau d'huile hydraulique;
	l'ensemble du système	2. température élevée de l'huile hydraulique;
	dans les cas suivants :	3. faible pression d'eau à l'entrée;
		4. pompe à eau hors tension.

5.2 [Ferme] Accessoires

L'entrepreneur doit fournir les accessoires suivants, qui sont conformes aux spécifications du système livré mentionnées en 5.1.

	Description	Quantité
5.2.1	Coffre d'outils sur roulettes doté d'une surface de	1
	travail et de tiroirs qui respectent les spécifications	
	suivantes:	
	o trois tiroirs de 2 à 3 po de profondeur;	
	o deux tiroirs de 4 à 6 po de profondeur.	
5.2.2	Ensemble de pinces de serrage pour table de découpe	1 ensemble
5.2.3	Trousse de réparation pour la pompe	1 trousse
5.2.4	Trousse de pièces de rechange pour la machine de découpe	1 trousse
	au jet d'eau	
5.2.5	Abrasif	1 sac
5.2.6	Trousse d'outils pour le système haute pression et la pompe	1 trousse

5.3 [Option] Accessoires

RDDC peut choisir de commander les biens suivants, en totalité ou en partie, au moyen d'une modification ultérieure du contrat.

Numéro	Description	Quantité
		(maximum)
5.3.1	Ensemble de pinces de serrage pour table de découpe	3 ensembles
5.3.2	Trousse de réparation pour la pompe	1 trousse
5.3.3	Trousse de pièces de rechange pour la machine de découpe au jet d'eau	1 trousse
5.3.4	Abrasif	3 sacs

5.4 [Ferme] Données techniques – Manuels d'utilisation et de maintenance

5.4.1 L'entrepreneur doit fournir des manuels d'instruction sur la maintenance et l'utilisation de la machine. Tous les renseignements contenus dans le ou les manuels doivent correspondre à l'unité et à ses composants fournis, dans la même configuration que celle fournie. Toutes les instructions et illustrations nécessaires à la bonne utilisation de la machine doivent être fournies. Les manuels doivent comprendre au moins les

dessins et/ou les instructions d'installation recommandée par le fournisseur, les calendriers de maintenance, schémas hydrauliques, schémas électriques et fiches de données de sécurité (FDS) applicables et la liste des pièces de rechange.

5.5 [Ferme] Livraison du matériel

- 5.5.1 L'entrepreneur doit communiquer avec le responsable technique du MDN pour coordonner la livraison et fournir les poids et les dimensions d'expédition dans les dix (10) jours ouvrables suivants l'arrivée de l'envoi au 9, rue Grove, Dartmouth (Nouvelle-Écosse).
- 5.5.2 Tous les articles de l'envoi (c.-à-d. les composants de la machine, les caisses, les conteneurs d'expédition, les palettes, etc.) doivent être munis de points de levage sûrs pour les grues et/ou d'entrées pour fourches de chariots élévateurs indiqués. Tous les articles doivent pouvoir être déchargés au moyen d'une grue ou d'un chariot élévateur dont les fourches sont de taille standard. Les articles à soulever à l'aide d'une grue ne doivent pas peser plus de 55 000 lb. Les articles à soulever à l'aide d'un chariot élévateur à fourche ne doivent pas peser plus de 8 000 lb.

 Toutes les barres de transport requises pour arrimer l'unité doivent être comprises dans la livraison.
- 5.5.3 Toutes les livraisons doivent avoir lieu pendant les heures ouvrables d'une semaine normale de travail, soit du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h (heure de l'Atlantique), sauf les jours fériés fédéraux.

5.6 [Ferme] Installation

- 5.6.1 L'entrepreneur doit fournir un technicien qualifié pour effectuer l'installation de la machine et la mettre en marche.
- 5.6.2 L'entrepreneur doit passer en revue tout le travail exécuté avant l'installation, y compris les raccordements aux services d'électricité et de plomberie, les raccordements pneumatiques et autres.

HAL-1-87131

- 5.6.3 L'entrepreneur doit assembler, mettre à niveau et aligner tous les composants, le matériel et les systèmes.
- 5.6.4 L'entrepreneur doit réaliser tous les raccordements haute pression entre le système de multiplicateurs et le système de jet d'eau.
- 5.6.5 L'entrepreneur doit rincer le système et prendre toute mesure corrective nécessaire pour mettre en service le système à plein rendement.

5.7 [Ferme] Formation

L'entrepreneur doit fournir une formation sur place, à un maximum de quatre (4) personnes, laquelle doit couvrir :

- o la familiarisation générale avec le système de découpe au jet d'eau;
- o les tâches de maintenance générales;
- o la formation de l'opérateur propre au système livré;
- o la formation sur le logiciel propre au système livré.

6. PRODUITS LIVRABLES

Numéro	Renvoi à l'exigence	Description du produit livrable	Quantité requise
6.1	5.1	[Ferme] Système de découpe au jet d'eau	1
6.2	5.2.1	[Ferme] Accessoires – Coffre d'outils	1
6.3	5.2.2	[Ferme] Accessoires – Pince de serrage pour table de découpe	1 ensemble
6.4	5.2.3	[Ferme] Accessoires – Trousse de réparation pour la pompe	1
6.5	5.2.4	[Ferme] Accessoires – Trousse de pièces de rechange pour la machine de découpe au jet d'eau	1
6.6	5.2.5	[Ferme] Accessoires – Abrasif	1 sac
6.7	5.2.6	[Ferme] Accessoires – Trousse d'outils pour le système haute pression et la pompe	1

File No. - N° du dossier HAL-1-87131

6.8	5.3.1	[Option] Accessoires – Pince de serrage pour table de découpe	Trois ensemble maximum
6.9	5.3.2	[Option] Accessoires – Trousse de réparation pour la pompe	Une trousse maximum
6.10	5.3.3	[Option] Accessoires – Trousse de pièces de rechange pour la machine de découpe au jet d'eau	Une trousse maximum
6.11	5.3.4	[Option] Accessoires – Abrasif	Trois sacs maximum
6.12	5.4	[Ferme] Données techniques – Manuels d'utilisation et de maintenance. Les manuels doivent être fournis en format papier ou électronique. Les manuels doivent être transmis avant la formation ou au moment de celle-ci. Les copies électroniques doivent être en format Adobe PDF.	Un PDF et deux copies papier
6.13	5.5	[Ferme] Livraison	1
6.14	5.6	[Ferme] Installation	S.O.
6.15	5.7	[Ferme] Formation	S.O.

7. DATE DE LIVRAISON

Produits livrables 6.1 à 6.7, 6.12 et 6.13 : au plus tard le 31 mai 2022. Produits livrables 6.8 à 6.11 : dans les trente (30) jours suivants la modification du contrat ou au plus tard le 31 mai 2023.

Produits livrables 6.14 et 6.15: au plus tard le 30 septembre 2022.

8. LANGUE DE TRAVAIL

L'anglais doit être la langue utilisée pour tous les travaux et les produits livrables.

9. ADRESSE DE LIVRAISON

Recherche et développement pour la Défense Canada – Centre de recherches de l'Atlantique Immeuble DA12

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. $W7707\mbox{-}227128$ \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. $W7707\mbox{-}22\mbox{-}7128$ N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier HAL-1-87131

% Id de l'acheteur - Buyer ID hall 219 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

9, rue Grove Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B3A 3C5 Canada

ANNEXE « B »

BASE DE PAIEMENT

Les prix offerts doivent être en dollars canadiens, taxes applicables exclues, destination FAB, droits de douane et taxes d'accise canadiens inclus.

TABLEAU 1 - BESOINS FERMES

Renvoi à l'exigence	Description du produit livrable	Quantité requise	Prix par unité	Total calculé
5.1	Système de découpe au jet d'eau	1		\$
5.2.1	Accessoires – Coffre d'outils	1		\$
5.2.2	Accessoires – Pince de serrage pour table de découpe	1 ensemble		\$
5.2.3	Accessoires – Trousse de réparation pour la pompe	1		\$
5.2.4	Accessoires – Trousse de pièces de rechange pour la machine de découpe au jet d'eau	1		\$
5.2.5	Accessoires – Abrasif	1 sac		\$
5.2.6	Accessoires – Trousse d'outils pour le système haute pression et la pompe	1		\$
		TOTAL -	TABLEAU 1	\$

TABLEAU 2 – BESOINS OPTIONNELLE

Renvoi à l'exigence	Description du produit livrable	Quantité requise	Prix par unité	Total calculé
5.3.1	Accessoires – Pince de serrage pour table de découpe	3 ensembles		\$
	as assupe	(maximum)		
5.3.2	Accessoires – Trousse de réparation pour la pompe	1 (maximum)		\$
5.3.3	Accessoires – Trousse de pièces de rechange pour la machine de découpe au jet d'eau	1 (maximum)		\$
5.3.4	Accessoires – Abrasif	3 bags (maximum)		\$
		TOTAL -	TABLEAU 2	\$

N° de l'invitation - Solicitation No. W7707-227128 N° de réf. du client - Client Ref. No. W7707-22-7128

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

HAL-1-87131

Id de l'acheteur - Buyer ID hal219

 \mbox{N}° CCC / CCC No./ \mbox{N}° VME - FMS

A DES FINS D'EVALUATION

TOTAL: \$	
Total Tableau 2:	\$
Total Tableau 1:	\$

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier HAL-1-87131

Id de l'acheteur - Buyer ID $hal 219 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE « C »

LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

Voyez ci-joint

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier HAL-1-87131

ld de l'acheteur - Buyer ID $hal 219 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE « 1 » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

) Carte d'achat VISA ;
,) Carte d'achat MasterCard ;
,) Dépôt direct (national et international) ;
,) Échange de données informatisées (EDI) ;
,) Virement télégraphique (international seulement) ;
,) Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

HAL-1-87131

ANNEXE « D »

RENVOI AUX EXIGENCES OBLIGATOIRES

Instructions : Le soumissionnaire doit inclure, si possible, une exemplaire de la documentation descriptive du ou des produits offerts. Ces documents doivent être suffisamment exhaustifs pour démontrer clairement le respect de chacune des exigences de l'énoncé des besoins décrites aux présentes.

Pour démontrer et étayer la conformité à chacun des critères techniques obligatoires, le soumissionnaire doit indiquer le numéro de page et mettre en évidence la spécification dans ses brochures ou ses fiches techniques. Il peut également ajouter des commentaires pour appuyer sa soumission.

Le soumissionnaire a avantage à fournir le plus de détails possible pour justifier ses commentaires et affirmations quant au respect de chaque spécification.

NOTA: Le gouvernement N'EST PAS tenu de demander des éclaircissements concernant la ou les soumissions ou la documentation technique à l'appui fournie. Toute soumission non conforme à l'une des exigences ci-dessous sera jugée irrecevable et ne sera pas évaluée davantage.

N°	SPÉCIFICATIONS	N ^O DE PAGE OU RENVOI	COMMENTAIRES
A1	Le système doit pouvoir traiter des pièces de longueur infinie, réaliser des découpes submergées et posséder une fonction de réglage du niveau d'eau dans l'aire de		
A2	coupe de la table. Le système doit pouvoir fonctionner dans des conditions de service intensif, dans un milieu industriel.		
A3	Le système doit pouvoir fonctionner de manière discontinue sur une longue période et nécessiter une maintenance et un entretien minimaux.		
A4	Toutes les LRU doivent être faciles d'accès pour qu'on puisse les enlever et assurer leur maintenance.		
A5	La pompe à multiplicateur de pression, le système d'alimentation en abrasif et les mouvements de la machine doivent être commandés par un logiciel sans nécessiter l'intervention de l'opérateur.		
A6	La table doit être accessible sur toute la largeur (devant et derrière) sans que les rails du système ni sa structure n'empêchent d'insérer sur la table les matériaux de longueur infinie.		
B1	Largeur Maximum de 15 pi		
B2	Profondeur Maximum de 7,5 pi		
C1	Axe de découpe XYZ (dimensions minimales) 5 pi sur 5 pi sur 12 po		
C2	Capacité de découpe de billettes épaisses d'acier		

Id de l'acheteur - Buyer ID hal219 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ HAL\text{-}1\text{-}87131 \end{array}$

N°	SPÉCIFICATIONS	N ^o DE PAGE OU RENVOI	COMMENTAIRES
	doux, d'acier inoxydable et d'aluminium Minimum de		
	12 po, sans obstacle		
C3	Capacité de la table Minimum de 500 lb/pi ²		
C4	Poids de la machine – quand le système est rempli d'eau et chargé à la capacité maximale admissible.		
	Plancher d'une capacité de charge nominale maximale		
	de 1 000/pi ²		
D1	Vitesse de découpe de 0,01 po/min à 30 po/min		
D2	Commande de correction des vitesses d'avance de 0 à		
	125 % maximum		
D3	Vitesse du mouvement rapide Maximum de 750 po/min		
D4	Vitesse de contournage Minimum de 0,01 po/min		
D5	Pression de sortie maximale du jet d'eau de découpe Pression nominale de 60 000 lb/po ²		
D6	Débit de sortie maximal du jet d'eau de découpe		
	Minimum de 1,2 gal/min		
D7	Précision de la position – course Maximum de +/-		
	0,003 po/axe sur toute la course		
D8	Répétabilité de la découpe – course Maximum de +/-		
D0	0,001 po sur toute la course		
D9	Types de matériaux Plastiques – PEHD, Pehpm,		
	résine acétal, polytétrafluoroéthylène (Téflon),		
	uréthane;		
	Métal – tous les types d'acier inoxydable,		
	d'acier doux, d'acier HY80, de titane, d'Inconel		
	et tous les types d'aluminium;		
	Matériaux composites – fibre de carbone, fibre de		
	verre, graphite, résine époxyde;		
	Autre – céramique et tout matériau dur en ciment.		
D10	Débit d'air comprimé Maximum de 5 pi³/min		
E1	Écrans protecteurs de la cuve de collecte de l'abrasif		
	usagé Installés sur le devant, l'arrière et les côtés du		
	réservoir pour protéger l'opérateur des gouttelettes;		
	Détachables sans avoir recours à des outils.		
E2	Gestion de niveau d'eau Manuel, au minimum		
F1	Fonctionnalités de la tête de la buse		
	complètement automatique;		
	compatible avec le système principal de découpe		
	au jet d'eau;		
	dispositifs de sécurité compatibles sur la cuve de		
	collecte.		
F2	Angle d'inclinaison de la tête de la buse		
	réglable dans toute son amplitude;		
	gradations d'au moins 5° sur toute son amplitude;		
	minimum de ± 90° par rapport à la verticale;		
	4. à 0° par rapport à la verticale, l'alignement pour la		

File No. - N° du dossier HAL-1-87131

N°	SPÉCIFICATIONS	N ^o DE PAGE OU RENVOI	COMMENTAIRES
	perpendicularité par rapport à la pièce ou à la table doit		
	être maintenu sans avoir recours à une configuration ni		
	à des outils particuliers;		
	lorsque la tête est complètement assemblée, la		
	précision de l'alignement du jet doit être maintenue.		
F3	Compatibilité de l'orifice de la buse 0,007 po à		
	0,016 po au minimum		
F4	Dispositif de protection de la buse de mélange contre		
	les impacts et l'excès de projection.		
F5	Transducteur de pression sur la buse de découpe qui		
	affiche la pression de service en temps réel.		
G1	Le système doit être muni d'une petite trémie située		
	près de la tête de découpe pour les changements		
	rapides et le contrôle de l'alimentation en abrasif.		
G2	Une unité sous pression de transfert d'abrasif en vrac		
	avec un tuyau de raccordement et une trémie.		
	Minimum de 400 lb de grains abrasifs		
H1	Matière filtrée Abrasif et entaille.		
H2	Filtration de l'eau Minimum de 0,20 µm		
H3	Distance entre le système de découpe au jet d'eau et		
	le système d'enlèvement des déchets d'abrasion.		
	Maximum de 20 pi		
I1	Un ordinateur configuré comme un ordinateur portable,		
	un ordinateur de bureau ou un ordinateur tout-en-un		
	qui doit fonctionner pleinement sans connectivité		
	réseau.		
12	Tous les logiciels et le système d'exploitation doivent		
10	être compatibles avec Windows 10.		
13	L'appareil de commande doit être monté sur roues de		
	sorte qu'il soit portatif et avoir un câble d'au moins		
	10 pi pour être utilisé sur le devant (largeur) de la table		
14	de découpe.		
14	L'appareil de commande doit comprendre une fonction		
15	marche/arrêt intégrée. L'appareil de commande doit comprendre des		
13	commandes de la pression pour les travaux de		
	perçage et de coupage.		
16	Hauteur utilisable minimum de 34 po à 46 po		
17	Écran à DEL Écran d'au moins 23 po		
17	Périphériques d'ordinateur Au moins une souris et un		
10	clavier alphanumérique avec fil		
19	Connectivité réseau Ethernet ou WiFi, USB, Carte SD		
19	Connectivite reseau Ethernet ou WIFI, USD, Carte SD		

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ HAL\text{-}1\text{-}87131 \end{array}$

N°	SPÉCIFICATIONS	N ^O DE PAGE OU RENVOI	COMMENTAIRES
	et appareils HDMI		
I10	Régulateur de pression Intégré à l'appareil de		
	commande de système		
l11	Commandes prioritaires du système de commande		
	1. accélération;		
	2. vitesse;		
	3. découpe;		
	4. perçage.		
l12	Paramètres définis par l'opérateur		
	1. type de matériau;		
	2. épaisseur du matériau;		
	3. qualité de la découpe;		
	4. décalage.		
J1	Les logiciels et/ou les applications installés doivent		
	commander :		
	1. les réglages de pression de la pompe à		
	multiplicateur;		
	2. le système haute pression, l'alimentation en eau et		
10	l'alimentation d'abrasifs en vrac.		
J2	Conversion des unités de mesure pour les fichiers aux formats DXF et DWG. Conversion entre les nombres		
	sans unités, les unités métriques et les unités de		
	mesure anglo-saxonne.		
J3	Formats des fichiers d'importation du logiciel Fichiers		
	aux formats DXF et DWG		
J4	Origines de point de départ définies par l'utilisateur		
	enregistrées – Minimum de dix (10) origines de point		
	de départ définies par l'utilisateur		
J5	Capacités avancées d'édition et capacités de dessin		
	1. compatible avec les fonctions de CAO;		
	2. contient une bibliothèque des gabarits les plus		
	courants, avec paramètres modifiables;		
	3. lissage des entités et de la géométrie;		
	4. ajout, retrait ou modification d'entités ou de pas de		
	programmes;		
	5. modèles de découpe perfectionnés pour offrir		
J6	qualité, productivité et régulation de la vitesse.		
Jo	Fonctions de programmation des trajectoires de coupe et des imbrications		
	coupe et des imbrications		
L			

File No. - N° du dossier HAL-1-87131

N°	SPÉCIFICATIONS	N ^O DE PAGE OU RENVOI	COMMENTAIRES
	1. tri automatique de la trajectoire d'outil avec des		
	lignes d'entrée et de sortie, et des lignes		
	transversales;		
	 option permettant d'éviter de couper des trajectoires et des pièces déjà coupées; 		
	 capacité de couper des caractéristiques dans l'axe Z; 		
	 affichage en temps réel de l'emplacement de l'outil avec l'origine machine et l'origine utilisateur; 		
	 programme de commande de séquencement de la découpe des pièces; 		
	 orientation des pièces en fonction du grain du matériau; 		
	7. alignement des pièces ou de la ligne de découpe;		
	 caractéristiques d'optimisation pour la trajectoire et l'ordre de coupe; 		
	9. bidirectionnelle avec des applications		
	de trajectoire d'outil et de découpe;		
	10. fonction de redémarrage en tout point pour la		
	trajectoire ou l'imbrication;		
	11. calcul de la correction des vitesses et des		
	vitesses de découpe.		
J7	Fonctions de programmation d'imbrication simple		
	1. imbrication géométrique complète;		
	2 imbrication automatique des pièces;		
	3 commande manuelle pour l'ajustement des pièces		
	imbriquées; 4 traitement par lots des pièces imbriquées;		
	5 un ensemble d'imbrications pour les pièces doit		
	être compris.		
J8	Capacités de résolution de problèmes		
	1. accès par l'écran au logiciel de diagnostic;		
	 vérification automatique des problèmes et des écarts par rapport aux outils; 		
	 suppression des entités en double à partir d'un programme; 		
	4. essai de fonctionnement de la trajectoire de coupe.		

3. faible pression d'eau à l'entrée;4. pompe à eau hors tension.

HAL-1-87131

Id de l'acheteur - Buyer ID hal219 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

N^o DE PAGE OU Nº **SPÉCIFICATIONS COMMENTAIRES RENVOI** K1 Bouton d'arrêt en cas d'urgence à portée de la main en tout temps. K2 Manomètre double pour les redondances. K3 Manomètre haute visibilité monté sur la table de découpe. K4 Soupape hydraulique fonctionnelle pour purger la pression. K5 Systèmes d'avertissements visuels pour : 1. la température de l'huile hydraulique; 2. la pression d'eau à l'entrée; 3. la soupape de surpression à action rapide; 4. la température du clapet antiretour à action rapide. K6 Arrêt automatique de l'ensemble du système dans les cas suivants: 1. bas niveau d'huile hydraulique; 2. température élevée de l'huile hydraulique;

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W7707-227128 \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W7707-22-7128 N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

ld de l'acheteur - Buyer ID $hal 219 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

N7707-22-7128 HAL-1-87131

ANNEXE « E»

ATTESTATION DE L'EXIGENCE DE VACCINATION CONTRE LA COVID-19

Je,	(prénom et nom de famille), en tant que représentant de
	(nom de l'entreprise), dans le cadre de la demande de
soumissions numéro	(insérer le numéro de la demande de
	ue tous les membres du personnel que
	(nom de l'entreprise) fournira dans le cadre du présent
contrat et qui accèdent aux lieux d	e travail du gouvernement fédéral où ils peuvent être en contact avec
les fonctionnaires seront :	
(a)	entièrement vaccinés avec un(des) vaccin(s) contre
la COVID-19 approuvé(s) par	Santé Canada; ou
(b)	à moins de ne pouvoir être vaccinés en raison d'une
contre-indication médicale cert	fiée, de la religion ou d'autres motifs de discrimination interdits en
vertu de la Loi canadienne sur	droits de la personne, à condition que des mesures d'adaptation et
d'atténuation aient été présent	ées au gouvernement du Canada et approuvées par celui-ci;
jusqu'à ce que le gouvernement du	Canada indique que l'exigence de vaccination contre la COVID-19 de
la politique de vaccination contre la	COVID-19 relative au personnel des fournisseurs ne soit plus en
vigueur.	
J'atteste que tous les membres du	personnel fournis par(nom de l'entreprise) ont
été informés des exigences de vac	cination contre la COVID-19 de la Politique de vaccination contre la
COVID-19 relative au personnel de	s fournisseurs, et que(nom de l'entreprise) a attesté
qu'elle s'est conformée à cette exig	ence.
J'atteste l'exactitude des renseigne	ments fournis à la date indiquée ci-dessous et assure qu'ils le
demeureront pendant toute la duré	e du contrat. Je comprends que les attestations fournies au
gouvernement du Canada peuvent	faire l'objet d'une vérification à tout moment. Je comprends également
que le gouvernement du Canada o	onsidérera que l'entrepreneur n'a pas respecté ses engagements s'il
découvre qu'une attestation est fau	sse pendant la période de soumission des propositions ou de contrat,
qu'il s'agisse d'une erreur ou d'un	acte délibéré. Le gouvernement du Canada se réserve le droit de
	oplémentaires pour vérifier l'attestation d'un soumissionnaire. Le non-
<u> </u>	ence imposée par le gouvernement du Canada peut constituer un
manquement au contrat.	
·	
Signature :	
Date :	
<u>Facultatif</u>	

À des fins de collecte de données uniquement, veuillez apposer vos initiales ci-dessous si votre entreprise a déjà mis en vigueur sa propre politique de vaccination contre la COVID-19 ou des exigences en la matière pour ses employés. Le fait d'apposer vos initiales ci-dessous **ne remplace pas** l'obligation de remplir l'attestation ci-dessus.

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W7707-227128 \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W7707-22-7128 N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

HAL-1-87131

ld de l'acheteur - Buyer ID $hal 219 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

Initiales : ______

Selon la politique de vaccination contre la COVID-19 du gouvernement du Canada relative au personnel des fournisseurs, les renseignements que vous avez fournis seront protégés, utilisés, conservés et divulgués conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Veuillez prendre note que vous avez le droit d'accéder à tout renseignement dans votre dossier et d'y apporter des corrections, et que vous avez le droit de déposer une plainte auprès du Bureau du commissariat à la protection de la vie privée concernant le traitement de vos renseignements personnels. Ces droits s'appliquent également à toutes les personnes qui sont considérées comme membres du personnel aux fins du contrat et qui doivent accéder les lieux de travail du gouvernement du Canada où ils pourraient entrer en contact avec des fonctionnaires.



Contract Number / Numéro du contrat	
W7707-227128	
Security Classification / Classification de sécurité	

SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A 1. Originating Government Department or Organizat Ministère ou organisme gouvernemental d'origine	ion /	RACTUELLE		rectorate / Direction génér			
3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de so	DIAD	Name and Addre		search and Development (or / Nom et adresse du so			ic)
5. a) Subcontract Number / Numero du contrat de so	ous-traitance (5. b)	, Name and Addre	ess of Subcontract	oi / Noill et autesse du sc	วนร-แลแล	ar it	
4. Brief Description of Work / Brève description du tr	avail						
For the purchase of a water-jet cutter, and accessories,	including on-site installation	and training at Defer	nce Research and De	evelopment Canada (Atlantic), Building	DA-19	
					—		
5. a) Will the supplier require access to Controlled C Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandi						No Non	Yes Oui
5. b) Will the supplier require access to unclassified		piact to the provisi	one of the Technic	cal Data Control		10 I	Yes
Regulations?	military technical data sut	Ject to the provisi	ons of the rechinic	Jai Data Control		lon	Oui
Le fournisseur aura-t-il accès à des données te	echniques militaires non cl	assifiées qui sont	assujetties aux di	spositions du Règlement		.0	0u.
sur le contrôle des données techniques?							
6. Indicate the type of access required / Indiquer le	type d'accès requis						
6. a) Will the supplier and its employees require acc					14/	10	Yes
Le fournisseur ainsi que les employés auront-il		nents ou à des bie	ns PROTEGES e	t/ou CLASSIFIES?	L N	lon L	Oui
(Specify the level of access using the chart in C (Préciser le niveau d'accès en utilisant le table	Question 7. c) au qui se trouve à la ques	tion 7 c)					
6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaner			to restricted acce	ess areas? No access to		lo 🗆	Yes
PROTECTED and/or CLASSIFIED information	or assets is permitted.	, ,				lon 🕑	Oui
Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyer			à des zones d'acc	ès restreintes? L'accès			
à des renseignements ou à des biens PROTÉC 6. c) Is this a commercial courier or delivery requirer						10 <u></u>	Yes
S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livrai			t?			lon L	Oui
7. a) Indicate the type of information that the supplie	er will be required to acces	ss / Indiquer le typ	e d'information au	quel le fournisseur devra	avoir ac	cès	
Canada	NATO / O			Foreign / Étranger			
		IAN		Toreign / Enanger			
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la	i diπusion All NATO countries		l No	release restrictions			
Aucune restriction relative	Tous les pays de l'OTA	an	ll l	cune restriction relative			
à la diffusion				a diffusion			
Not releasely							
Not releasable À ne pas diffuser							
The pas amass.							
Restricted to: / Limité à :	Restricted to: / Limité à	à:	Re	stricted to: / Limité à :			
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :	Specify country(ies): /	Préciser le(s) pay	s: Spe	ecify country(ies): / Précis	er le(s)	oays :	
7. c) Level of information / Niveau d'information							
PROTECTED A	NATO UNCLASSIFIED)	PR	OTECTED A			_
PROTÉGÉ A L	NATO NON CLASSIFI	É L	_	OTÉGÉ A			
PROTECTED B	NATO RESTRICTED			OTECTED B			
PROTÉGÉ B	NATO DIFFUSION RE			OTÉGÉ B	ᆜ		
PROTECTED C	NATO CONFIDENTIAL			OTECTED C			
PROTÉGÉ C L CONFIDENTIAL	NATO CONFIDENTIEI NATO SECRET	<u> </u>	_	OTÉGÉ C ONFIDENTIAL	井		
CONFIDENTIAL	NATO SECRET			NFIDENTIEL			
SECRET	COSMIC TOP SECRE	т 🗀	_	CRET	青		
SECRET	COSMIC TRÈS SECR			CRET			
TOP SECRET				P SECRET			
TRÈS SECRET				ÈS SECRET			
TOP SECRET (SIGINT)				P SECRET (SIGINT)			
TRÈS SECRET (SIGINT)			TR	ÈS SECRET (SIGINT)			

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité

Canadä^{*}



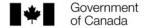
Contract Number / Numéro du contrat	
W7707-227128	
Security Classification / Classification de sécurité	

8. Will the sup Le fourniss If Yes, indic	tinued) / PARTIE A (suite) uplier require access to PROTECTE eur aura-t-il accès à des renseignent eate the level of sensitivity: mative, indiquer le niveau de sensit	ments ou à des biens COMSEC dé		ASSIFIÉS?	No Yes Non Oui
	plier require access to extremely s eur aura-t-il accès à des renseigne			?	No Yes Oui
	s) of material / Titre(s) abrégé(s) du Number / Numéro du document :	ı matériel :			
	RSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE nel security screening level required				
10. a) 1 ci 30iii			· .		\
~	RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ	CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	SECRET SECRET	TOP SECF TRÈS SEC	RET
	TOP SECRET – SIGINT TRÈS SECRET – SIGINT	NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL	NATO SECRET NATO SECRET		OP SECRET RÈS SECRET
	SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEMENTS				
	Special comments: Commentaires spéciaux :				
		ing are identified, a Security Classifi ux de contrôle de sécurité sont req			fourni
	screened personnel be used for po	rtions of the work?	<u> </u>	de la securite doit etre	No Yes
	sonnel sans autorisation sécuritaire will unscreened personnel be escor		du travaii?		Non Oui No Yes
	affirmative, le personnel en question				Non Oui
	FEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE		N (FOURNISSEUR)		
INFORMATI	ON / ASSETS / RENSEIGNEM	IENTS / BIENS			
1 '	supplier be required to receive and	d store PROTECTED and/or CLAS	SIFIED information or assets	on its site or	No Yes
premise Le four CLASS	nisseur sera-t-il tenu de recevoir et	d'entreposer sur place des renseig	nements ou des biens PROT	ÉGÉS et/ou	Non LOui
11. b) Will the	supplier be required to safeguard (COMSEC information or assets?			□ No □Yes
Le fouri	nisseur sera-t-il tenu de protéger de	es renseignements ou des biens Co	OMSEC?		Non Oui
PRODUCTION	ON				
	production (manufacture, and/or repa	air and/or modification) of PROTECT	ED and/or CLASSIFIED mater	ial or equipment	No Yes
Les inst	: the supplier's site or premises? allations du fournisseur serviront-elle _ASSIFIÉ?	es à la production (fabrication et/ou re	éparation et/ou modification) de	matériel PROTÉGÉ	Non Oui
		,			
INFORMATION	ON TECHNOLOGY (IT) MEDIA /	SUPPORT RELATIF À LA TECHN	IOLOGIE DE L'INFORMATION	I (TI)	
	supplier be required to use its IT syst	tems to electronically process, produ	ice or store PROTECTED and/	or CLASSIFIED	No Yes Oui
Le fourr	nisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses pro nements ou des données PROTÉGÉ		raiter, produire ou stocker électr	oniquement des	
11 e) Will then	e be an electronic link between the s	unnlier's IT systems and the govern	ment denartment or agency?		□ No □Yes
Dispose	era-t-on d'un lien électronique entre le nementale?			agence	Non Oui

TBS/SCT 350-103(2004/12) Sect

Security Classification / Classification de sécurité





Government of Canada du Canada

Contract Number / Numéro du contrat	
W7707-227128	
curity Classification / Classification de sécurité	

PART C - (continued) / PARTIE C - (suite)

For users completing the form **manually** use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.

Les utilisateurs qui remplissent le formulaire **manuellement** doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form **online** (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions. Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire **en ligne** (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF

Category PROTECTED PROTÉGÉ					SSIFIED ASSIFIÉ		NATO				COMSEC					
	А	В	С	CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET	NATO RESTRICTED	NATO CONFIDENTIAL	NATO SECRET	COSMIC TOP		TECTI OTÉG		CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET
				CONFIDENTIEL		TRÈS SECRET	NATO DIFFUSION RESTREINTE	NATO CONFIDENTIEL		SECRET COSMIC TRÈS SECRET	А	В	С	CONFIDENTIEL		TRES SECRET
nformation / Assets Renseignements / Biens																
Production																
T Media / Support TI																
T Link / Lien électronique																
2. a) Is the descrip La description										SIFIÉE?					✓ No Non	□ Y

Lien électronique															
12. a) Is the descri La description								and/or CLASS ROTÉGÉE et/		SIFIÉE?				No Non	Yes Oui
•	ative	, clas	ssifi	er le présent	formulaiı	re en ind	iquant le niv	a entitled "Se reau de sécur	-		ée				
12. b) Will the doc								CLASSIFIED? et/ou CLASS						No Non	Yes Oui
attachments	(e.g.	SEC	RE	Γ with Attach	ments).			a entitled "Se	•			ndic	ate with		

Dans l'affirmative, classifier le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquer qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).





rnement Contract Number / Numéro du contrat

Security Classification / Classification de sécurité

PART D - AUTHORIZATION / PART	TIE D - AUTORISATION	N				
13. Organization Project Authority / C	Chargé de projet de l'org	janisme				
Name (print) - Nom (en lettres moulé	es)	Title - Titre		Signature		
Michelle Renner			anical Engineer	RENNER, I	MICHELLE 443	Digitally signed by RENNER, MICHELLE 443 Date: 2021.04.30 18:50:54 -03'00'
Telephone No N° de téléphone 902-210-1173	Facsimile No N° de	télécopieur	E-mail address - Adresse cour Michelle.Renner@forces.gc.ca		Date	
14. Organization Security Authority /	Responsable de la séci	urité de l'organ	isme			
Name (print) - Nom (en lettres moulé	es)	Title - Titre		Signature		
Mark Erasmo		Senior S	Security Analyst		O, MARK '61	Digitally signed by ERASMO, MARK 761 DN: G=CA, O=GC, OU=DND-MDN, OU=Personnel, OU=INTERN, CN=TERASMO, MARK 761* Reason: I am the suthor of this document Location: your signing location here Date: 2021.09.01 08.41.02.04007 Dott PhantonPDF Version: 101.4
Telephone No N° de téléphone	Facsimile No N° de	télécopieur	E-mail address - Adresse cour	riel	Date	
15. Are there additional instructions (Des instructions supplémentaires	,	,	,	t-elles jointes	?	No Yes Non Oui
16. Procurement Officer / Agent d'ap	provisionnement					,
Name (print) - Nom (en lettres moulé	es)	Title - Titre		Signature	Richard,	Digitally signed by: Richard, Linda DN: CN = Richard, Linda C = CA
Linda Richard		Supply Sp	ecialist		Linda	6 = GC OU = PWGSC-TPSGC Date: 2022.01.27 08:03:11 -04'00'
Telephone No N° de téléphone 902-402-9059	Facsimile No N° de	•	E-mail address - Adresse cou linda.k.richard@pwgsc.ç		Date Janua	ry 27, 2022
Emmanuel Conduah Contract Security Authority / A Contract Security Officer Emmanuel.Conduah@pw		matière de séd Title - Titre	curité	Signature	Corelus	Digitally signed by Conduah, Emmanuel Date: 2021.09.14 09:40:21 -04'00'
Telephone No N° de téléphone	Facsimile No N° de	télécopieur	E-mail address - Adresse cou	urriel	Date	